



FLEXI ENTREPRENEUR, UN STATUT ENCADRE

Entreprendre en France, rien de plus simple ! **FLEXI-ENTREPRENEUR** vous propose son expertise pour vous soutenir dans votre activité grâce à son offre accessible, sans coûts cachés et sans engagement !

Terminée la paperasse administrative liée à l'activité d'indépendant, en tant que **FLEXI-ENTREPRENEUR** vous bénéficiez des avantages du salariat. Vos affaires sont un succès ? Votre chiffre d'affaires est sans limitation contrairement au statut d'auto-entrepreneur.

FLEXI-ENTREPRENEUR se met en quatre pour vous permettre d'exercer une activité en toute autonomie et sécurité : écoute, disponibilité, transparence et expertise.

UN NOUVEAU CADRE

La notion du **FLEXI ENTREPRENARIAT** s'impose désormais. Attendue depuis des années, la publication de [l'ordonnance ministérielle](#) du 1^{er} avril 2015 permet l'encadrement et la sécurisation définitive du statut de portage salarial. **FLEXI-ENTREPRENEUR** se réjouit de cette avancée sociale en faveur du marché du travail.

Dorénavant, le salaire minimum du salarié est fixé à 75 % du plafond de la Sécurité sociale, soit 2 380 € bruts mensuels sur la base d'un temps plein contre un minimum de 2900 € auparavant.

Ce statut de **FLEXI-ENTREPRENEUR** concerne tout type de prestation (hors services à la personne et professions réglementées) rendues par des professionnels autonomes.

Enfin, le **FLEXI-ENTREPRENEUR** peut être embauché en contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

N'ayez plus peur, osez entreprendre, devenez FLEXI-ENTREPRENEUR !



Contact presse :

DANIEL PARDO - Tél. 01 85 08 06 96

La Grand Arche – Paroi Nord
92800 Paris La Défense

Tél : (gratuit depuis un poste fixe) : 0805 69 09 16

Tél. : +33 (0)1 85 08 06 96

<http://www.flexientrepreneur.com/>

SIREN : 809475916